

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

projet d'aménagement de la zone d'activités économiques ISOPARC 2 sur le territoire des communes de Monts et Sorigny

Il sera procédé **du mardi 1^{er} juillet 2025 à 9H00 au jeudi 31 juillet 2025 à 17H00, soit une durée de 33 jours consécutifs** à une enquête publique unique, prescrite par arrêté préfectoral, en vue de la réalisation du projet d'aménagement de la zone d'activités ISOPARC 2 sur le territoire des communes de Monts et Sorigny.

Le projet consiste en l'aménagement en extension de la zone d'activités économiques ISOPARC sur une superficie d'environ 56,5 hectares et s'établissant sur un périmètre situé en partie sur la commune de Monts et en partie sur la commune de Sorigny.

L'enquête portera sur les permis d'aménager n° 0372502440001 et n° 0371592440002 et sur la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau.

Le dossier d'enquête sera consultable durant toute la période de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public à l'hôtel communautaire, siège de l'enquête, ainsi qu'en mairie des communes de Monts et Sorigny. Il sera également consultable à tout moment sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/isoparc2-monts-sorigny>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le projet :

- sur le **registre dématérialisé** : <https://www.registre-numerique.fr/isoparc2-monts-sorigny>
- par courriel à l'adresse de messagerie dédiée : isoparc2-monts-sorigny@mail.registre-numerique.fr
- sur un registre établi sur feuillets non mobiles, déposé au siège de l'enquête et en mairie des communes concernées
- par courrier postal à l'hôtel communautaire de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre (6 place Antoine de Saint-Exupéry à Sorigny (37250), siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur.

Monsieur Hugues ROL a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du tribunal administratif d'Orléans en date du 21 mai 2025.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public les jours suivants :

- à l'hôtel communautaire de la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre, siège de l'enquête : le mardi 1er juillet 2025 de 9h00 à 12h00
- à la mairie de Sorigny (28 rue Nationale 37250 Sorigny) : le jeudi 17 juillet 2025 de 9h00 à 12h00
- à la mairie de Monts (2 rue Maurice-Ravel 37260 à Monts) : le mercredi 23 juillet 2025 de 9h00 à 12h00
- à l'hôtel communautaire, siège de l'enquête : le jeudi 31 juillet 2025 de 9h00 à 12h00

Le projet est présenté par la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre. Pendant toute la durée de l'enquête publique, des informations peuvent être demandées à l'adresse suivante : – mël : clemence.bion@tourainevalléedelindre.fr ; adresse postale : hôtel communautaire-6 place Antoine de Saint-Exupéry à Sorigny (37250)

Le commissaire enquêteur transmettra les registres et dossiers d'enquête avec les documents annexés, accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées, au préfet d'Indre-et-Loire (bureau de l'environnement) dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique. Une copie de ce rapport sera tenue à la disposition du public à la préfecture d'Indre-et-Loire et dans chaque mairie concernée, pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, le préfet d'Indre-et-Loire, autorité compétente, statuera sur les permis d'aménager et la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau.